

N° : DP 20/477

DECISION DU PRESIDENT

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 000 EUROS A L'ASSOCIATION UN FAUTEUIL A LA MER - ANNEE 2020

Le Président de la Métropole

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

VU la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

CONSIDERANT la demande de subvention émanant de l'association « Un Fauteuil à la Mer » dont le siège social est à Hyères-les-Palmiers et ayant pour objet de permettre l'accès à la plage et à la mer aux personnes à mobilité réduite,

CONSIDERANT qu'il est important, pour les personnes handicapées, d'avoir accès à tous les sports,

CONSIDERANT que cette association œuvre pour développer la rééducation fonctionnelle en milieu marin, prélude à la reprise d'activités nautiques et des manifestations handisports pour les personnes hospitalisées,

CONSIDERANT l'intérêt des actions menées par cette association sur le territoire métropolitain,

CONSIDERANT le projet de poursuite de la politique d'aménagement pour les personnes handicapées,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 5 000 euros,

D E C I D E

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER une subvention de 5 000 euros (cinq mille euros) à l'association « Un Fauteuil à la Mer » de Hyères-les-Palmiers.

ARTICLE 2

DE DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°2, article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **16 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon-Provence-Méditerranée
Ancien Ministre

